



Autisme 3D

CENTRE DE FORMATION

Pour une cohérence d'action et en réponse à des besoins croissants, Autisme 3D a décidé de passer d'une action de sensibilisation à une action de formation.

Nos actions de formation entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L. 6313-1 du Code du Travail : action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Tout public est accepté.

Tous nos formateurs sont des professionnels expérimentés en autisme. Ils allient expertise théorique, technique et qualités pédagogiques.

Différents modules sont proposés répondant à des niveaux différents avec obligation d'avoir réalisé les modules de base sur le fonctionnement autistique.

NOTRE OBJECTIF

Depuis l'ouverture de notre association, nous réalisons combien les besoins sont importants pour permettre de répondre à un projet de vie cohérent des personnes à fonctionnement autistique.

Notre action s'inscrit toujours dans un but non lucratif mais à la pointe de ce qui permet de faire avancer la cause autistique pour apporter des réponses aux besoins légitimes des parents et des professionnels au quotidien.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET MODALITES PRATIQUES

GENERALITES POUR LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions ne sont effectives

- que si le nombre de stagiaires inscrits est suffisant,
- que si le règlement est joint au bulletin d'inscription et le dossier complet.

La place est réservée lorsque le stagiaire reçoit un email de confirmation.

Si la formation est annulée par Autisme 3D, les inscriptions peuvent être reportées sur une session ultérieure ou non, et, sur demande, le règlement peut-être retourné. Pas d'indemnité autre que le remboursement des sommes versées. Dans tous les cas, l'encaissement n'a lieu qu'après la formation.

En cas d'annulation de l'inscription, demandée par le stagiaire au plus tard 1 mois avant la formation, par email avec accusé de notre part, le remboursement sera effectif excepté le montant non remboursable.

Autisme 3D se réserve le droit de fermer la session lorsque celle ci est complète. Toutes les demandes non satisfaites sont portées sur une liste d'attente. En cas de désistement la place est proposée à la première personne inscrite sur la liste. Une relance pour une prochaine session sera effectuée.

Les tarifs indiqués sont hors déplacement, hébergement et repas du stagiaire. Le coût de formation est non assujetti à la TVA.

Si le stagiaire ne se présente pas sur le lieu du stage, le règlement intégral du stage sera dû. Si un stagiaire ne souhaite plus ou ne peut participer à un ou plusieurs modules une fois le stage commencé, il n'y aura pas de remboursement effectué.

Toute inscription est soumise au règlement de l'association.

POUR LES ORGANISMES

Dés réception du programme et jusqu'à session complète, l'inscription se fait à l'aide du bulletin d'inscription à adresser par courrier **avec le règlement** et doit comporter les mentions suivantes :

- coordonnées de l'établissement
- nom du Directeur
- adresse de convention
- noms et prénoms du ou des stagiaires et fonction
- adresse e-mail du stagiaire
- intitulé de la formation et montant
- dates de la formation

REGLEMENT

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun. Par ailleurs, les stagiaires sont tenus à une obligation de discrétion en ce qui concerne toutes informations relatives à d'autres stagiaires dont ils pourraient avoir connaissance.

Autisme 3D- Association loi 1901-Créteil

SIREN : 823776935 / SIRET : 82377693500012 / NA : 11940974394

Ils n'ont accès aux locaux de l'organisme que pour le déroulement des séances de formation. Il est interdit d'introduire dans les locaux des personnes étrangères au stage.

Sauf accord de l'animateur, les stagiaires ne peuvent quitter la salle avant l'heure prévue pour la fin du stage, ce, conditionnant sa validation. Dans le cas où une autorisation serait donnée, il veillera à sortir le plus discrètement possible afin de ne pas perturber le bon déroulement de la formation.

Tout comportement considéré comme fautif par la directrice de l'organisme de formation ou son représentant pourra faire l'objet d'une exclusion.

Il est formellement interdit d'enregistrer, de filmer ou de diffuser les séances de formation. Les méthodes pédagogiques et la documentation diffusées sont protégées au titre des droits d'auteur et ne peuvent être réutilisées autrement que pour un strict usage personnel.

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Par signature du règlement sur le bulletin d'inscription, j'autorise Autisme 3D, lors de cette session, à prendre des photos ou filmer pour diffusion.

MODALITES PRATIQUES

Accueil

Les stagiaires sont accueillis 15 à 30 min avant le début du stage. Le formateur rappelle le déroulement de la formation, ses objectifs, présente son découpage pédagogique et l'évaluation des acquis prévus.

Horaires

Ils sont indiqués dès l'inscription avec une pause pour le déjeuner.

Niveau requis

Il est indiqué selon la formation avec obligation d'avoir suivi les bases du fonctionnement autistique pour certaines.

Nombre de participants

Entre 10 et 50 personnes selon la formation, voire plus lorsqu'il s'agit d'une formation spécifique.

Méthode pédagogique

Selon la formation : exposé, études de cas, discussion, vidéo, mise en situation, expérimentation, stage.

Moyens pédagogiques

Vidéo projecteur, écran, films, dossier de stage, bibliographie, matériel selon la session.

Autisme 3D- Association loi 1901-Créteil

SIREN : 823776935 / SIRET : 82377693500012 / NA : 11940974394

Validation de la formation

Délivrance d'une attestation de présence à la formation selon la feuille d'émargement. Toute absence à une partie du stage donne lieu à une modification de l'attestation ou à son refus.

Évaluation

Grille d'évaluation :

-un questionnaire pour mesurer le niveau de satisfaction des stagiaires sur le déroulement et le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du formateur...). Pendant toute la durée de la formation, chaque stagiaire peut s'adresser au formateur pour lui faire part de ses remarques.

-un ou plusieurs questionnaires pour mesurer les acquis de formation permettant la délivrance de l'attestation d'évaluation des acquis remise au stagiaire à l'issue de la session.